

Vira, le 29 novembre 2016

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14/11/2016 convoquée le 31 octobre 2016

Présents , Igor CABEZOS, Mathieu CARAYOL, Jean-Louis CLAUZET, Eva de SIMORRE, Milène GALY, Dominique JALLIER, Nadine LLORENS, Hélène POUJOL, Jean SERRANO, Jean-François SPRIET

Absents : Gilles BERDOT

Pouvoir :

Secrétaire de séance :Eva De Simorre

Réunion de lancement de la révision du dossier PLU avec le cabinet d'urbanisme et la DDT

En repartant de la situation actuelle, reprise ci-dessous, nous allons réviser notre PLU pour le mettre à jour et en corriger les faiblesses. Le bureau d'urbanisme Paysage nous accompagnera dans cette démarche. Il s'agit aujourd'hui d'une première réunion de travail.

Situation actuelle :

Constats :

Pratiquement plus de constructions depuis la mise en œuvre du PLU – **de 1997 à 2005, 22 permis ont été délivrés ; de 2006 à 2015 seuls 8 permis ont été délivrés et 2 maisons nouvelles construites ! La conjoncture n'est plus la même, mais ce n'est pas la seule explication.**

Vieillesse de la population – sur le R.P.I. de la vallée du Douctouyre, Vira représente **12% de la population et 6% des enfants scolarisés – la population âgée augmente, la population active diminue d'une manière plus importante que sur les communes voisines.**

Nous devons donc nous interroger sur l'origine de ces problèmes et les solutions à mettre en œuvre.

1. Objectifs :

- Compatibilité avec le Grenelle de l'Environnement
- Compatibilité avec le SCOT de la vallée de l'Ariège
- Remise à jour du dossier
- Simplification et déverrouillage des contraintes et blocages divers pour relancer de nouvelles constructions

2. Problèmes particuliers à régler (les N° correspondent aux pages du PLU actuel)

- Faut-il se reposer la question des zones inondables ? recréer une zone Nh ? p 1-54

- Comment régler le problème de la défense contre l'incendie p 1-61
- Règlement complexe et inutilement bloquant à reprendre p 1-68 + 4
- Emplacements réservés à compléter (parking) sur la rue Rescanières.
- Revoir les zones constructibles AU et AU0 – comment comptabiliser les dents creuses !1-77 et 2.2 4
- Supprimer les zones artisanales et de loisir p 2.1-6 en AU0
- Revoir le schéma d'aménagement des zones AU et AU0 – schéma impossible en l'état et bloquant les zones



16 av. Ch. de Gaulle
 Bâtiment n°8
 31130 BALMA
 Tél : 05 34 27 62 28
 Fax : 05 34 27 62 21
 Mèl : paysages@orange.fr

Lieu de réunion : Mairie de VIRA
Objet : Révision du PLU réunion de démarrage
Date : 14 Novembre 2016

Présents :

- ✓ CABEZOS Igor, Conseiller municipal,
- ✓ CARAYOL Mathieu, Conseiller municipal,
- ✓ CLAUZET Jean-Louis, Adjoint du maire,
- ✓ DE SIMORRE Eva, Conseillère municipale,
- ✓ GALY Milène, Conseillère municipale,
- ✓ JOLLIER Dominique, Conseillère municipale,
- ✓ LLORENS Nadine, Conseillère municipale,
- ✓ POUJOL Hélène, Conseillère municipale,
- ✓ SERRANO Jean, Adjoint du maire,
- ✓ SPRIET Jean-François, Maire de VIRA,
- ✓ LAURENS Nadine, DDT/SAUM
- ✓ SERVAT Adeline, Bureau d'étude PAYSAGES,
- ✓ RENARD Lucie, Bureau d'étude PAYSAGES,

Compte-rendu :

La réunion a pour objet le lancement du PLU, elle aborde 4 volets distincts de l'étude (voir présentation jointe) :

- ✓ Présentation de l'équipe,
- ✓ Mise au point du calendrier et méthodologie,
- ✓ Echanges sur les objectifs communaux,
- ✓ Echanges sur le PLU en vigueur.
- ✓ **Calendrier d'études et méthodologie :**
 - Les différents rendez-vous de la phase d'études liées au diagnostic sont programmés de la façon suivante :
 - 14/11/2016 18h30 : réunion de démarrage,
 - 14/11/2016 14h00 : visite de terrain avec élus et personnes ressources
 - 16/01/2016 14h00 (à valider) : réunion avec la profession agricole
 - 06/03/2017 18h00 : restitution diagnostic stratégique, diagnostic agricole et état initial de l'environnement

PAYSAGES SARL au capital de 80 000€ - RCS Toulouse 513 293 498

La présentation faite en conseil municipal par le cabinet d'urbanisme est accessible sur le site de la commune vira.fr, onglet « révision du PLU ».

Prochaines étapes : Diagnostic agricole puis restitution du diagnostic préalable à la révision du PLU le 3 mars 2017 à 18 heures lors d'une réunion du conseil municipal.

Approbation du compte rendu de la réunion du 28 septembre 2016

Le compte rendu de la réunion du 28 septembre 2016 est adopté à l'unanimité (après correction du nom de la secrétaire de séance).

Nouvelle délibération sur la fusion des « syndicats rivières » du bassin versant de l'Hers – SIAD, SMD4R et SMAHA

L'arrêté de fusion précédent a été annulé car l'un des 4 syndicats (le SIVOM de la Vixiège) partage ses compétences sur 2 syndicats différents ce qui rend la fusion impossible dans l'état. Dans ces conditions, la procédure de fusion est relancée sur 3 syndicats seulement.

Le conseil approuve cette fusion à l'unanimité.

Adhésion des communautés de communes au SDE09

Le Comité Syndical du SDE09 s'est positionné favorablement pour l'adhésion des Communautés de Communes au Syndicat. Jusqu'à présent, seules les communes étaient membres.

19 des 20 Communautés de Communes, consultées, se sont prononcées favorablement.

Le conseil se prononce favorablement, à l'unanimité, sur cette adhésion.

Questions diverses :

1. Représentants de la commune auprès du syndicat rivière :
 - Les conseils municipaux doivent élire un représentant de la commune et un suppléant pour la commission géographique du futur syndicat rivière. Les candidatures seront examinées au prochain conseil municipal. Merci aux volontaires.
 - Les communes feront remonter ces noms aux intercommunalités dont elles dépendent ; il est souhaitable, mais non obligatoire, que les délégués de l'intercommunalité soient choisis parmi ces élus (le choix des délégués peut être fait parmi les conseillers communautaires ou les conseillers municipaux d'une commune membre de l'EPCI)
 - Les vices Présidents du syndicat seront élus par la commission géographique parmi les délégués des communes qui sont aussi délégués d'intercommunalité.
2. Informations sur le changement de secrétaire de mairie.

Le secrétariat sera désormais assuré par Sarah Marty, et les horaires d'ouverture seront :

Les mardis de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00

Les jeudis de 9h00 à 12h00

3. Information sur la disparition de bacs à fleurs et dépôt de plainte.
4. Les vœux du maire seront organisés, comme en 2016, en même temps que la remise des colis aux aînés. La date retenue est le 28/01/2016 à 16h00 à la salle des fêtes. Organisation à préciser avec le Comité des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Prochaine réunion du CM : le 12 décembre 2016.

